

Premio IILA-Cinema / Annexe 1 : règlement

Conditions pour la candidature :

- ❖ Les participants devront poser leur candidature dans les délais prévus et en vertu du présent règlement. Aucun film soumis selon d'autres modalités ou après la date limite d'inscription ne sera accepté.
- ❖ Les films des candidats doivent avoir été réalisés après le 1er janvier 2021.
- ❖ Les films doivent être réalisés par des réalisateurs qui ont terminé leurs études dans un institut de formation cinématographique reconnu par le pays membre de l'IILA, ou qui font partie du corps enseignant de ces mêmes instituts au moment de la soumission de la candidature.
- ❖ Les films réalisés pendant la période d'études du candidat ne seront pas acceptés.

Nationalité des candidats :

- ❖ Les films en compétition doivent obligatoirement avoir été réalisés par des cinéastes ressortissants d'un des pays d'Amérique latine membres de l'IILA (Argentine, État plurinational de Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, République dominicaine, Équateur, République du Salvador, Guatemala, Haïti, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, Uruguay et la République bolivarienne du Venezuela)

Catégories :

- ❖ Fiction : longs métrages dont la durée est supérieure à 60 minutes.
- ❖ Documentaire : longs métrages dont la durée est supérieure à 60 minutes.

Exigences techniques :

La candidature se conclura à travers la plate-forme FilmFreeway au lien suivant :

<https://filmfreeway.com/PremioIILA-Cinema>

Les lauréats doivent expédier deux copies du film à l'IILA sous les formats suivants :

- ❖ une copie au format MOV, Apple ProRes 422, 48 kHz AAC ou PCM/WAV Stereo ou 5.1 Surround, résolution minimum de 1920 x 1080p (Full HD) et maximum de 4096 x 2160 (DCI 4K).
- ❖ une copie au format MP4, H.264 ou x264, 48kHz AAC ou PCM/WAV Stereo, résolution 1920 x 1080p (Full HD), taille maximum du fichier 5 GO.

Les liens pour le téléchargement des copies doivent être envoyés dans les trois semaines qui suivent la notification de la sélection à l'adresse électronique suivante premioiilacinema@gmail.com

- ❖ Sous-titrage : les lauréats doivent contenir une piste de sous-titres en italien (au format .srt ou équivalent) ou, à défaut, une transcription des dialogues en langue originale (au format .srt ou équivalent).

Matériel publicitaire :

- ❖ Pour compléter le formulaire d'inscription, les candidats doivent expédier une photographie du réalisateur de chaque film et le matériel publicitaire correspondant (cadres, photos du tournage, etc.). L'envoi de ce matériel implique une cession des droits d'utilisation, qui est limitée à la promotion de l'événement, y compris les éditions ultérieures, et dans le but d'inclure ce matériel dans les archives de l'IILA en vue d'une consultation publique ou au niveau interne.

Coûts de participation :

- ❖ L'inscription est gratuite.

Calendrier :

- ❖ Les candidatures seront ouvertes jusqu'au 10 mai 2023.
- ❖ L'équipe organisatrice enverra aux jurys, au cours de la semaine suivante, les films nominés qui répondent aux exigences décrites ci-dessus.
- ❖ Le jury rendra son verdict au plus tard le 20 juillet 2023.
- ❖ L'équipe organisatrice publiera le verdict du jury le 21 juillet et enverra une notification personnalisée aux lauréats. Cette confirmation sera envoyée par courrier électronique aux adresses de contact indiquées dans le formulaire de candidature, ainsi que par téléphone. L'IILA décline toute responsabilité et ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'absence de réponse de la part du candidat.
- ❖ La cérémonie de remise des prix aura lieu lors d'un événement spécial dans le cadre du 16e Festival du Cinéma Espagnol et Latino-américain de Rome

Autre :

- ❖ L'équipe organisatrice se réserve le droit de contacter les candidats des films sélectionnés pour leur demander des éclaircissements ou des informations supplémentaires concernant leur candidature.
- ❖ Les films qui ne répondent pas aux exigences ci-dessus seront exclus de la participation. L'équipe organisatrice se réserve le droit de ne pas accepter les candidatures pour lesquelles il existe des doutes quant à la véracité des informations fournies dans le formulaire de candidature ou pour toute raison qu'elle juge légitime, celle-ci ne pouvant jamais être tenue de justifier sa décision auprès de quiconque, si ce n'est auprès des autorités de l'IILA.
- ❖ L'équipe organisatrice et l'IILA se réservent le droit de ne pas répondre aux demandes d'informations qui ne sont pas jugées pertinentes ou utiles pour le déroulement de l'événement.

Cession des droits :

- ❖ L'IILA se réserve le droit d'utiliser en exclusivité le matériel soumis pour le prix, sans but lucratif et pour une durée indéterminée, dont la propriété reste à l'auteur. L'IILA sera toujours tenue de mentionner le nom de l'auteur, le pays d'origine et le titre du film.
- ❖ Le participant est le seul responsable du contenu de son image, par conséquent, il accepte de dégager l'IILA de toute responsabilité vis-à-vis de tiers.

Traitement des données à caractère personnel :

POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ – NOTE D'INFORMATION SUR LA PROTECTION DES
DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL
(art.13-14 R.G.P.D. N.2016/679)

POUR LES PARTICIPANTS AUX CONCOURS ET SÉLECTIONS ORGANISÉS PAR L'IILA

Cette note d'information est fournie conformément aux articles 13-14 du Règlement Général sur la Protection des Données R.G.P.D. n°2016/679, aux participants de l'appel 3^{ème} édition Premio IILA-Cinema.

L'IILA, en tant que Responsable du traitement, s'engage à traiter vos données conformément aux principes énoncés dans le RGPD, en particulier en ce qui concerne la licéité, l'exactitude et la transparence des traitements, l'utilisation des données pour des finalités déterminées, explicites et légitimes, d'une manière pertinente par rapport au traitement, en respectant les principes de minimisation des données, d'exactitude, de limitation de la conservation, d'intégrité et de confidentialité, ainsi que de responsabilisation.

LE RESPONSABLE DU TRAITEMENT

Le Responsable du traitement des données à caractère personnel est l'IILA, dont le siège est à Rome, Via G. Paisiello 24, en la personne du Secrétaire général, Min. Plen. Antonella Cavallari, tél. 0039 06 684921 personale@iila.org

LE DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES

Le Délégué à la protection des données est le M. Mario Mercurio, ayant établi son siège à Rome, Via Umberto Biancamano 23 e-mail : dpo@hecosrl.it

CATÉGORIES DE DONNÉES TRAITÉES

La gestion des procédures relatives à l'exécution des tests sélectifs susmentionnés implique le traitement de données à caractère personnel contenues dans la demande de participation et communiquées dans les documents qui la complètent.

En particulier, sont traitées des données à caractère personnel « communes » (par exemple, des informations personnelles, des images, des coordonnées, des données relatives à l'instruction et à la formation), des « catégories particulières de données à caractère personnel » (par exemple, des données qui révèlent l'origine raciale ou ethnique, des données génétiques, des données biométriques destinées à identifier une personne physique de manière unique, des données relatives à la santé).

Les données à caractère personnel traitées proviennent de la personne concernée. La fourniture des données est obligatoire pour la réalisation des finalités énoncées dans la note d'information. En l'absence de ces données, le candidat ne sera pas admis à la sélection ou ne pourra pas bénéficier des aides ou des actes résultant de la procédure de sélection.

Les données fournies volontairement par l'utilisateur pourront être traitées exclusivement pour les finalités liées au présent appel. Les données à caractère personnel des candidats seront traitées par les membres de la commission, par le personnel des bureaux compétents de l'IIIA préposés aux procédures de sélection et de formalisation du recrutement ou d'attribution de mandats et de gestion de l'appel.

La note d'information complète est disponible sur le site web de l'Organisation :

<https://iila.org/it/privacy-policy/>